

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 28 (1920)
Heft: 6

Artikel: Armoiries de communes vaudoises
Autor: A.K. / R.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-23000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions qui vous sont annoncées. La suite de mes considérations et remarques pourra trouver place à l'ordre du jour de l'une de nos prochaines séances.

Eug. MOTTAZ.

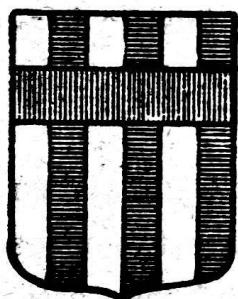
ARMOIRIES DE COMMUNES VAUDOISES (Suite.)



GRANGES

De gueules à trois aiglettes d'or. Ces armes, aux émaux près, sont celles des sires de Granges, en Valais ; l'héraldiste — s'il mérite ce nom — qui au XIX^{me} siècle les attribua à la commune vaudoise ne doit s'être préoccupé que de la similitude des noms. Que ne s'est-il inspiré des armes du Chapitre, auquel Granges appartint jusqu'à la conquête bernoise ? Le surnom des habitants — les Gantze (oies) — lui aurait fourni également une figure à laquelle il eût été facile de donner une belle allure héraldique. En prenant par exemple « de gueules au jars d'argent » ou « de gueules à 3 jars d'argent » on eût combiné les émaux du Chapitre et le sobriquet mentionné plus haut et l'on aurait eu des armes reposant sur une donnée historique.

A. K.

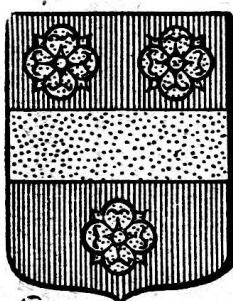


CHAMPVENT

porte *pallé d'argent et d'azur de six pièces à la fasce haussée de gueules*. Ces armoiries ont été adoptées à l'occasion de la frappe d'une médaille, souvenir offert aux soldats de Champvent mobilisés lors de la guerre mondiale. C'étaient jadis celles des sires de Champvent ; elles ont été relevées aux Archives de Turin, par M. F.-Th. Dubois,

sur des sceaux du XIV^{me} siècle, et par le Dr Galbreath, de Montreux, dans un armorial manuscrit du XIV^{me} siècle, à Londres, ainsi que sur un sceau de G. de Champ-vent, évêque de Lausanne. D'une simplicité classique, elles plairont à tous les vrais heraldistes.

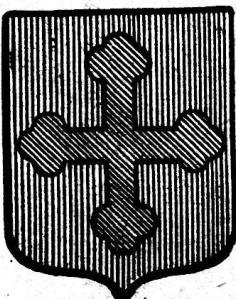
R. M. et A. K.



VULLIENS

a pris comme emblème (en 1919) l'écu de ses anciens seigneurs : *de gueules à la fasce d'or accompagnée de trois roses de même, deux en chef et une en pointe.* Mentionnés déjà en 1266 dans un document, les sires de Vulliens ont possédé cette seigneurie jusqu'au XV^{me} siècle.

R. M. et A. K.



SAINT-LÉGIER

Selon une note de feu le président Dumur, « en 1798, un nommé Aubort, qui paraît avoir été un heraldiste entendu, décrit les armes de St-Légier comme suit : St-Légier, rière Vevey, porte de gueules à la croix pommetée de sinople alaysée, orlée d'or. Dans la pratique constante, on y a omis toujours le dit orle (bordure) ce qui falsifie gravement ces armes à cause de couleur sur couleur, contre les bonnes règles du blason. »

La faute signalée par Aubort est indéniable ; mais en blason comme en tout il faut considérer ce qui est, non ce qui devrait être, et c'est avec raison que les clichés officiels ont conservé l'écu *de gueules à la croix tréflée de sinople.*

Cette croix tréflée, et non pommetée, est celle de Saint-

Maurice. Figure-t-elle peut-être ici parce que les sires de Blonay, à la seigneurie desquels appartenait St-Légier, furent longtemps les avoués de la célèbre abbaye ?

R. M. et A. K.

PETITE CHRONIQUE

La Société vaudoise de généalogie a tenu le 28 mai, au palais de Rumine, une courte séance administrative. M. Fernand Tavel, ingénieur à Lausanne, secrétaire du comité, présidait à la place de M. Henry de Mandrot (La Sarra), souffrant, qui, néanmoins, assista à la séance.

La société, fondée en 1910, ne compte que 92 membres. Elle a perdu, au cours de l'exercice écoulé, Georges Favey, un de ses membres fondateurs, William Cart, un de ses plus anciens membres, et Charles Bujard, syndic d'Yverdon. L'assemblée s'est levée pour honorer leur mémoire. Les archives, depuis qu'elles sont installées aux Archives cantonales sont fréquemment consultées et s'enrichissent de dons très bienvenus.

Le quatrième fascicule des généalogies publiées par la société, sort de presse ; il contient des notices sur les familles de Charrière de Sévery, Marcuard et Chuard. Le cinquième fascicule, qui suivra bientôt, contiendra des notices sur les familles Marcuard (période bernoise), Fatio et Bridel.

M. Daniel Dutoit et le marquis de Ruvigny ont été reçus membres de la société.

Les comptes présentés par M. Théodore Cornaz (Lausanne) et vérifiés par MM. William de Sévery et G.-Ant. Bridel (Lausanne) ont été approuvés.

* * *

— Le Musée du *Vieux Morges*, dans la maison Blacheney, propriété de M. Forel, et dont nous avons parlé dans un précédent numéro, a été inauguré le 6 mai dernier. M. Forel a fait aimablement les honneurs de sa maison et il a été vivement remercié par les nombreux assistants dont les sentiments ont été exprimés par le syndic de la ville et par M. Monod de Buren, vice-président de la Société du *Vieux Morges*.
